

COMITÉ DE RÉOLUTION DES
CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 21 septembre 2015

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Section V

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Roger Huot
Président

Monsieur Richard Brassard
Membre

Monsieur Claude Lavictoire
Membre

- Requéran(t) -

Association des manœuvres
interprovinciaux- Local AMI
3800- 565, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 2V6

Union internationale des journalistes
d'Amérique du Nord – Section locale 62
6900, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2G 2P9

- Intimé(es) -

Union internationale des opérateurs-
ingénieurs – Local 905
4881, rue Jarry Est, bureau 228
Montréal (Québec) H1R 1Y1

Mécanicien industriel Millwright – section
locale 2182
9332, boul. du Golf
Anjou (Québec) H1J 3A1

Union des opérateurs de machinerie lourde
– secteur grutier – section locale 791G
10 200, boul. du Golf, bureau 100
Anjou (Québec) H1J 2Y7

- Intimé(es) -

Association de la construction du Québec
9200, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

CSN-Construction
2100 boul. de Maisonneuve, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S1

Association des constructeurs de routes et
grands travaux du Québec (ACRGTO)
7905, boul. Louis-H. Lafontaine
Bureau 101-A
Anjou (Québec) H1K 4E4

Association provinciale des constructeurs
d'habitations du Québec (APCHQ)
5930, boul. Louis-H. Lafontaine
Montréal (Québec) H1M 1S7

Partie(s) intéressée(s)

Pomerleau
1175, avenue Lavigerie, Bureau 50
Québec (Québec) G1V 4P1

Litige : Opération des engins de types chariots élévateurs polyvalents tout-terrain à portée variable

Chantier : Nom du chantier_ Pont Champlain_____

Lieu ou adresse___6200, Pullman Montréal _____

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions prévues à la section V de la convention collective du secteur génie civil et voirie, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 17 septembre 2015 pour disposer du litige entre l'occupation de manœuvre et de manœuvre spécialité au chantier du Pont Champlain à Montréal.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Roger Huot agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 17 septembre 2015 de sa tenue le 21 septembre 2015 au siège social de la Commission de la construction du Québec situé au 8485, rue Christophe Colomb, Montréal (Québec) H2M 0A7.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire:

Nom	Association
Richard Marion	Local 2182
Gilles Larivière	Local 905
André Valcourt	Local 905
Evans Dupuis	Local 791 G
Pierre-Olivier Parent	CSN-Construction
Jeannot Levasseur	Local 4
Joe Missori	Local 62
Marc-André Trépanier	Local 62
Jean-Luc Deveaux	Local 62

Nom	Association
Gérard Paquette	Local AMI :
Marc-Antoine Paquette	ACQ
Guillaume Duval	ACRGTO
Thomas Dupuis-Ducharme	ACRGTO
Vincent Gagné	Pomerleau
Simon Muratoff	APCHQ

CONSTAT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS


Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.


RAPPROCHEMENT DES PARTIES

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente. Après de multiples échanges, ceux-ci ont informé le président du Comité qu'il y avait entente et que les représentants des manœuvres arrêtaient toute procédure au dossier.

Signée à Montréal, le 21 septembre 2015


 Roger Huot
 Président


 Richard Brassard
 Représentant


 Claude Lavictoire
 Représentant